



Udaf
Gard

Rapport d'activité 2019 - Mémo

Les chiffres à retenir

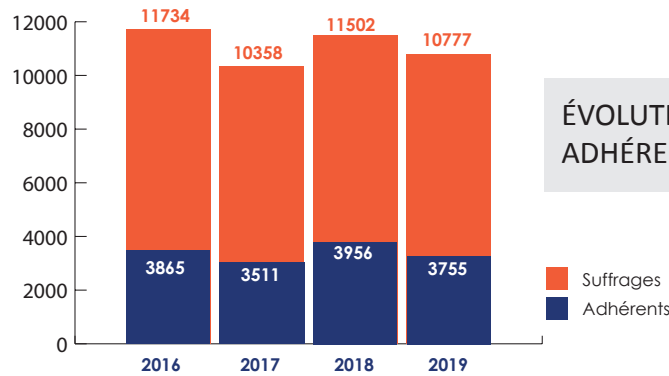
Se reporter au Rapport complet pour tout développement.

#01 // L'UDAF, animateur associatif

41 associations membres

3755 adhérents

10777 suffrages



ÉVOLUTION DES SUFFRAGES ET ADHÉRENTS SUR QUATRE ANS

+ PUBLICATION DU 1ER PROJET ASSOCIATIF DE L'UDAF DU GARD

+ PROJETS COMMUNS AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES : LA FÊTE DES FAMILLES 2019 AVEC LES MFR

#02 // L'UDAF, porte-parole des familles

4 grands secteurs

120 représentations

dont **70** CCAS

100 représentants bénévoles



6

mères récompensées de la Médaille de la Famille en 2019

L'UDAF du Gard représente les intérêts des familles gardoises dans de nombreuses instances au sein d'organismes ou d'associations du département.

L'UDAF du Gard assure le secrétariat de la Médaille de la Famille, en lien avec la Préfecture du Gard et les mairies des communes.

#03 // L'UDAF, experte des réalités familiales

1 enquête

de l'Observatoire de la Famille concernant l'accès aux loisirs et aux vacances des familles gardoises.

500 participants aux Matinales et Rencontres organisées pour informer les familles et travailleurs sociaux du Gard

+ de 20

parutions presse au cours de l'année (médiat locaux, presse écrite, web et radio)

Copiloté avec la CAF, le Département et la MSA, l'Observatoire de la Famille produit une enquête annuelle sur les réalités familiales dans le Gard.

Depuis 2012, le cycle des Matinales propose des conférences d'information aux familles et aux acteurs du champ sanitaire et social.

#04 // L'UDAF, un réseau de services aux familles

1. La protection juridique des majeurs

Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une protection juridique adaptée à son état et à sa situation. Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des tutelles peut décider d'ouvrir une mesure de protection. Cette altération peut concerner soit ses facultés mentales, soit ses facultés corporelles qui empêchent l'expression de sa volonté. Ce sont les mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui assurent ces missions de protection.



2. Le service Accompagnement Social et Familial

Mesure
Accompagnement
Social
Personnalisé

93
mesures

-8% par rapport à 2018

Cette mesure relevant de la compétence du Conseil Départemental a été confiée à l'UDAF. La MASP représente une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle est ouverte à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses prestations, ne présentant pas une altération physique ou mentale médicalement avérée, et en capacité de comprendre la démarche de contractualisation et de s'y engager.

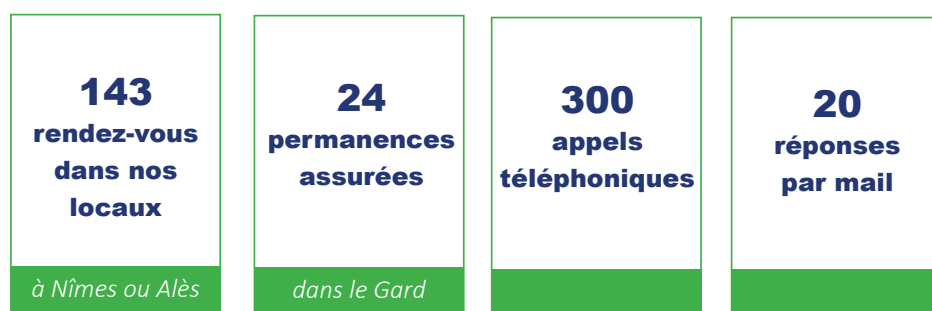
Mesure
d'Aide à la
Gestion du
Budget Familial

124
mesures

+0.8% par rapport à 2018

La MJAGBF est une mesure d'assistance éducative ordonnée par le Juge des enfants pour une durée maximale de 2 ans, éventuellement renouvelée sur décision motivée. Elle s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9.1 du Code Civil et apporte une protection aux enfants à travers l'accompagnement des parents, dans la situation actuelle de crise économique qui accroît les difficultés des publics les plus vulnérables.

3. Information et soutien aux tuteurs familiaux



L'UDAF du Gard propose, notamment au sein du CDAD du Gard (Conseil Départemental d'Accès au Droit), des permanences pour informer et soutenir les familles sur la thématique tutélaire.

4. Le Point Conseil Budget / L'Aide Educative Budgétaire



182
contacts
d'usagers

125
personnes
reçues

6
actions
collectives

Le Point Info Budget 30 (PIB30) est un service d'accompagnement budgétaire destiné à tous les Gardois créé en octobre 2017. Financé par le Conseil Départemental, il propose à toute personne en difficulté financière de mieux gérer son budget et de reprendre le contrôle de ses ressources. Pour des motifs de délais légaux, l'UDAF du Gard n'avait pu être labellisée Point Conseil Budget en 2017, dispositif expérimenté par le gouvernement. C'est ainsi que le PIB avait été créé, reprenant exactement les mêmes missions au sein d'un territoire particulièrement touché par les difficultés budgétaires.

Suite à la fin de l'expérimentation du dispositif PCB, un nouvel appel à candidature a été formulé en 2019 par l'UDAF qui a donc obtenu la labellisation **Point Conseil Budget** pour les secteurs d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze. En 2020, l'UDAF tentera d'élargir ses attributions territoriales dans le Gard afin de pouvoir proposer un service à tous les gardois basé sur une expertise reconnue.

10
familles
suivies

L'Action Éducative Budgétaire (AEB) est un accompagnement pour les personnels de certaines structures qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. Plusieurs conventions ont été signées depuis la création du dispositif, avec la Préfecture du Gard, le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances ainsi que le Conseil Départemental du Gard.

5. La médiation familiale (ADPMF)

La constitution d'une plateforme départementale de médiation familiale, pilotée par l'UDAF en 2006, trouve la concrétisation de son activité en 2007 et connaît un développement continu qui se confirme en 2019.

La volonté de l'UDAF du Gard de créer une offre de médiation familiale professionnelle de qualité et de proximité au service des familles, tout en conservant l'identité des structures associatives existantes dans leur pluralité, a engendré la création de l'ADPMF (Association Départementale Professionnelle de Médiation Familiale).

2019 a marqué une augmentation des demandes de médiation, à savoir 850 nouvelles demandes au cours de l'année. Ces demandes ont abouti à la réception de 1160 personnes, pour un total de 2133 personnes concernées, incluant les enfants de l'ensemble des couples.



850
nouvelles
demandes

1379
personnes
reçues

6. Lire et Faire Lire

Action proposée par Lire et faire lire national et mise en place par l'UDAF du Gard qui en a immédiatement compris l'intérêt sur le plan familial, éducatif, culturel et intergénérationnel et qui l'a inscrite dans ses objectifs institutionnels. Cette action est coordonnée par une coordinatrice départementale bénévole. Afin de donner le goût de la lecture et de lutter contre l'illettrisme, des bénévoles de plus de 50 ans proposent des séances de lecture aux enfants du département.

Commencée à Nîmes en octobre 2000, elle s'est développée dans le département pour tous les enfants, écoles publiques comme privées. Elle a été ensuite proposée aux enfants malades dans les hôpitaux, aux enfants en difficulté dans des associations ou des structures spécifiques, aux

tout-petits dans les crèches, aux personnes âgées dans les maisons de retraite, s'est développée dans les bibliothèques et s'intègre dans une action particulière auprès des gens du voyage. Les Relais d'Assistants Maternelles sont également inclus dans le projet depuis la rentrée 2012.

Des partenaires financiers ont contribué à l'élargissement de ce programme.

Cette action a démarré avec 10 lecteurs bénévoles. Elle fonctionne actuellement avec plus de 300 lecteurs engagés. Depuis le 9 janvier 2012, l'UNAF et les UDAF ont obtenu pour l'action Lire et faire lire l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Lecteurs

La majorité des lecteurs engagés sont des **femmes**.

47 nouveaux bénévoles ont rejoint l'action en 2019

21 bénévoles ont quitté l'action pour raisons diverses

320 bénévoles sont inscrits au 31/12/2019

63 bénévoles relais

Structures

7300 enfants bénéficiaires dans le département

223 structures accueillent l'action

Hors écoles primaires et maternelles :

Bibliothèques : 10	Lieu d'accueil parents/enfants : 2
Structures petite enfance : 34	Relais d'Assistants Maternelles : 9
Hôpitaux : 2	Collège : 1
Maisons de retraite : 3	Structure carcérale : 1
Lieu enfants du voyage : 1	

7. Le Code Club

Le CODE CLUB de l'UDAF s'est développé au cours de l'année 2019 en suivant plusieurs axes :

- Consolider et régulariser la proposition d'ateliers d'initiation au codage dans nos locaux ;
- Inciter des structures du département (écoles, médiathèques, accueils de loisir, associations, etc.) à proposer l'action Code Club en coordination avec l'UDAF30 ;
- Intégrer les parents durant les temps d'atelier en proposant un accompagnement à la parentalité numérique.

5 ateliers au cours de l'année

